

7 Jours Filpac CGT

N°52 – vendredi 4 oct. 2013

Directeur de publication : Marc Peyrade

Redaction : Jean Gersin (gerson@filpac-cgt.fr)

Filpac CGT - tél. : 01 55 82 85 74 - www.filpac-cgt.fr

On a sablé le champagne au local du Front national et dans les autres lieux de l'extrême droite ! Le dramatique naufrage d'un bateau d'immigrés au large de Lampedusa est pour eux une bonne nouvelle : ces centaines de crève-la-faim n'entreront jamais ni en Europe ni en France. L'extrême droite rêve de murs, de barbelés, de ghettos, d'expulsions massives. Elle interdirait bien aux gardes-côtes de secourir ces bateaux de la faim. L'extrême droite lepéniste a réussi à établir un large consensus contre les Roms, des partis de droite à une partie de la gauche d'Etat. L'important pour l'extrême droite (FN, Bloc identitaire), ce n'est pas le chômage, c'est naufrager l'immigration, fuyant la guerre et la faim. Une atmosphère de guerre civile de basse intensité... **No Pasaran !**

Travail de nuit ou Nuit du Travail ?

L'offensive du patronat du Commerce cible la rémunération et la définition légale du travail de nuit. Pourquoi se gênerait-il, la loi - dite ANI - basée sur l'accord Medef CFDT donne au patronat le droit intégral de licencier, flexibiliser, déplacer les salariés. L'enjeu dépasse de loin une simple loi sur le travail de nuit. Il s'agit du prolongement de l'entreprise de destruction du Code du Travail et de liquidation du droit syndical à défendre les droits des salariés.

Des groupes comme Castorama-Kingfisher ou Sephora défient la loi et les décisions de justice. Essayez d'en faire autant et vous verrez ce qui va vous arriver. Un simple refus annoncé par des syndicalistes de souscrire à la collecte de leur ADN par la police les conduit à être traités comme des terroristes. Mais il s'agit du patronat du Commerce, les marchands du Temple ! Alors la loi...

Ces messieurs ne tolèrent pas ces articles L 3122-29 et la suite du Code du Travail qui définissent le travail de nuit. Cet encadrement légal induit une définition sociale et donc une juste rémunération du travailleur de nuit. Eux ne veulent pas le payer un centime de plus. Et ne plus tolérer la moindre contrainte légale. Par simple chantage à l'emploi, ils réquisitionnent de jeunes salariés précaires, enrôlés dans un pseudo « comité des bricoleurs du dimanche ». Mais c'est tout le Code du Travail qu'ils veulent bricoler !

Ainsi apparaît l'offensive patronale et sa dialectique : « *les consommateurs veulent acheter à toute heure, les salariés veulent travailler à toute heure et à n'importe quel tarif, les syndicats et la loi veulent les empêcher. Donc ? Affrontons la loi et éliminons les syndicats.* » La campagne médiatique n'a d'égale que l'offensive anti-syndicale, illustrée par le manuel patronal de Castorama et le dessin de Plantu.

Et voilà que le journal de Bernard Arnault, *Les Echos*, vient confirmer ce que l'analyse des faits amène à conclure :

« ...Il s'agit tout simplement de jeter le Code du travail actuel, illisible, à la poubelle. De nommer, à l'instar de la commission Malvy-Lambert sur la baisse des impôts locaux, une commission non partisane composée de vrais élus, de gauche, de droite et du centre.

Cette commission aura la tâche de réécrire un Code du travail qui mette fin aux privilèges de syndicats historiques à la représentativité et au fonctionnement dignes despires dictatures, pas d'une démocratie.

Ce nouveau Code du travail ne saurait dépasser les 100 pages, à l'instar du Code du travail suisse. Il fera sauter toutes les entraves à la liberté d'entreprendre et de faire du commerce, pour peu que soient préservés nos équilibres environnementaux et sociaux.

Enfin, dans un même élan, cette commission enterrera sine die les mécanismes de gestion paritaires, si déficitaires et si opaques, de l'assurance-maladie, des retraites, de l'assurance-chômage, de la formation professionnelle - ces centaines de milliards d'euros manipulés chaque année par des mains plus ou moins honnêtes et compétentes.

Elle mettra un terme à ces fromages, comme aux dysfonctionnements quotidiens d'un autre système paritaire : celui de la justice prud'homale, dont l'imprévisibilité constitue un frein puissant, structurel, à la reprise du marché de l'emploi. »

Edouard Tétreau, *Les Echos* 2 octobre, page 10

Il ne s'agit pas de « *clarifier une loi de nuit pas claire* », mais de continuer l'œuvre au noir du patronat contre l'édifice de lois sociales. La loi du 25 juin 2008 mettait fin à la notion de licenciement économique collectif

pour promouvoir la transaction individuelle baptisée « rupture conventionnelle ». On appelle ça « plan de départ volontaire ». La loi du 14 juin 2013 confère aux patrons des droits absolus en matière de licenciement et de gestion du contrat de travail, tout en amenant les syndicats à la table de la collaboration. Les syndicats non signataires de cette reddition deviennent des parias dans leur propre entreprise. La loi en cours d'adoption interdit aux jeunes d'atteindre la retraite puisque 43 ans de cotisations est hors de leur portée. Et la loi de finance 2014 matraque les salariés. Derrière le travail de nuit se prépare *l'auto da fè* du livre qui a valeur de loi nommé Code du Travail.

Il y a le feu au lac.

L'œuvre de la CGT tourne le dos à tout calendrier de rentrée bâclé pour donner le change. Il s'agit de reconquérir le droit de représenter les salariés dans toutes les entreprises et de recomposer le socle du droit social aujourd'hui ramené à une peau de chagrin.



Libre à Plantu de dessiner ce qu'il veut dans le journal du milliardaire Niel. Libre à nous de lui répondre, et de trouver son dessin immonde. Le patronat bombarde toute législation sociale encadrant le travail. Même celui du dimanche. Demain ne resteront plus que les congés payés, malmenés par l'ANI CFDT Medef Hollande. Le Plantu, lui, élève le débat au niveau du caniveau actuel : un cégétiste c'est un islamiste, donc un terroriste, un ennemi de la France, et la France tu l'aimes ou tu la quittes... Le plus navrant serait d'apprendre que ce genre de desseins, d'ordinaire dans Rivarol ou Je Suis Partout, a été exécuté par conviction et non par corruption. Si ce n'est la corruption de la pensée.